






Les embarcations sans moteur (kayaks, canots et chaloupes) ont priorité de passage sur les embarcations à moteur circulant à même vitesse.





Les embarcations remorquant un sportif ont priorité de passage sur les autres embarcations à moteur circulant à même vitesse.


 Soyez courtois: respectez les riverains et les autres plaisanciers en réduisant le bruit autant en journée qu'en soirée.

 Vous changez de plan d'eau : inspectez et nettoyez soigneusement votre embarcation (motorisée ou non), ainsi que la remorque. Vous évitez ainsi l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (ex : Myriophylle à épis).

 Ne rien jeter dans le lac ou sur le rivage (déchets, eaux usées, déchets organiques, essence, huile et autres contaminants)

 Motomarine : le conducteur doit être âgé d'au moins 16 ans et les passagers d'au moins 8 ans et tous doivent porter une VFI en tout temps.

 Ne pas faire de course, d'acrobatie, d'encerclement répété, de saut en utilisant les vagues des autres embarcations ou de chavirements intentionnels.

 Respectez le nombre de place maximum, ceci inclut le conducteur, la vigie et la personne pratiquant l'activité nautique tractée.



# Association des Propriétaires du Lac Sept-Îles



Assurez-vous d'avoir une VFI de taille appropriée pour chaque personne à bord.



Limitez votre consommation d'alcool lorsque vous conduisez, la règle du taux maximal de 0,08 s'applique aussi sur l'eau. La consommation de drogue est interdite. Saviez-vous que vous pourriez perdre votre permis de conduire automobile?



Réduisez votre vitesse à moins de 100 mètres (des rives identifiées par la zone 1 sur la carte) et respectez les zones sensibles de « pas de vague » sur le plan d'eau.



Circulez le plus loin possible des baigneurs, des pêcheurs et des embarcations non motorisées ou à l'arrêt.



Sachez que vous êtes légalement responsable de l'impact de la vague que produit votre embarcation.



La pratique de l'activité récréative de **wakeboard surfing** est recommandée dans la zone 3, à plus de 200 mètres des rives et à plus de 5 mètres de profondeur afin d'éviter la remise en suspension des sédiments, l'érosion des berges, le bris de quais et des embarcations qui s'y trouvent et de prévenir des accidents.



Lorsque vous pratiquez une activité récréative de remorquage portez une VFI, assurez-vous d'avoir en tout temps une vigie et cessez l'activité après le coucher du soleil.



Évitez la pratique des activités nautiques tractées et la vitesse élevée des embarcations après le coucher du soleil et avant huit (8) heures le matin.